



Commission du Statut de l'Arbitrage

(Annexe 1 PV 3 du 03 MARS 2025)

Clubs **de District** en infraction avec le Statut de l'Arbitrage Au 28 février 2025

1^{ère} Année d'infraction : 2

| | |
|--|--|
| A.S. BESSAY CORPE F.C. PIERRETARDIERE | Nombre de joueurs mutés autorisés pour toute la saison 2025/2026 (Art. 47 du Statut de l'Arbitrage) 4 mutés en équipe première |
|--|--|

2^{ème} Année d'infraction : 0

| | |
|-------|--|
| Néant | Nombre de joueurs mutés autorisés pour toute la saison 2025/2026 (Art. 47 du Statut de l'Arbitrage) 2 mutés en équipe première |
|-------|--|

3^{ème} Année d'infraction et plus : 2

| | |
|---|--|
| SP.O. FOUGERE THORIGNY U.S. DE L'OIE | 3 ^{ème} année d'infraction et plus : Aucun joueur muté autorisé en équipe 1^{ère} pour la saison 2025/2026 et interdiction d'accèsion à l'issue de la saison 2024/2025 pour l'équipe concernée par cette sanction. |
|---|--|